



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 15 février 2018  
affiché ou publié le jeudi 15 février 2018  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180208-lmc1H20610H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H20610H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 010-18 C

**Objet :** *RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 55

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Christine Dioux - Xavier Dullin - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Françoise Bovier-Lapierre à Alexandra Turnar - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Françoise Marchand - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffinat - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoit Perrotton à Dominique Mornand - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Jean-Pierre Ruffier à Bernadette Laclais

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Henri Dupassieux - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 010-18 C

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme**

---

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de La Motte-Servolex souhaite procéder à une modification simplifiée de son Plan local d'urbanisme pour notamment apporter des ajustements sur le règlement écrit de la zone UE, zone d'activités existantes, pour le rendre plus cohérent avec les enjeux d'optimisation du foncier économique.

En effet, les reculs des constructions par rapport au domaine public le long de l'avenue René Cassin s'élèvent à 15 mètres. Cet important recul apparaît contradictoire avec les enjeux de réduction de la consommation foncière.

De même, il s'avère nécessaire d'adapter certaines dispositions de l'article 7 de la zone UE pour en clarifier l'interprétation et rendre plus opérationnelles les règles établies.

Enfin, la modification simplifiée a pour but de mettre à jour le règlement graphique, en supprimant le tracé et la sous-zone associée, concerné par le périmètre de protection des abattoirs de Chambéry, à ce jour obsolète.

Les modifications projetées n'ayant pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du PLU, de diminuer ces possibilités de construire ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent être mises en œuvre selon la procédure simplifiée prévue à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 6 du PLU de La Motte-Servolex.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 6, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 17h inclus, au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie La Motte-Servolex aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<https://www.grandchambery.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>).

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex, ou par courriel à [enquete.publique-plu@grandchambery.fr](mailto:enquete.publique-plu@grandchambery.fr), en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 6 du PLU de La Motte-Servolex.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex.

L'avis sera également publié sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de La Motte-Servolex.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-45,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex approuvé le 31 janvier 2005 et ayant fait l'objet de plusieurs évolutions et notamment de cinq modifications et cinq modifications simplifiées dont la dernière a été approuvée le 15 juin 2017,

**Vu** le projet de modification simplifiée n° 6 du PLU,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** met à disposition du public durant un mois le dossier de projet de modification simplifiée n° 6, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018 17h inclus, au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la rubrique documents d'urbanisme (<https://www.grandchambery.fr/1394-documents-d-urbanisme.htm>),

**Article 2 :** ouvre dans chacun de ces lieux des registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de monsieur le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges, 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, ou par courriel à [enquete.publique-plu@grandchambery.fr](mailto:enquete.publique-plu@grandchambery.fr) en spécifiant l'objet : modification simplifiée n° 6 du PLU de La Motte-Servolex,

**Article 3 :** publie un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur les sites internet de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la mairie de La Motte-Servolex. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et en mairie de La Motte-Servolex.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 010-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 6 du Plan local d'urbanisme

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20610H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20610H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018